



N° de fiche	Titre de la fiche protocolaire	Dernière mise à jour
FPA n°2	Activités Physiques et Sportives	08/09/2021

Accès aux installations sportives interdit aux élèves en dehors des séances inscrites sur leurs emplois du temps.

Accueil des élèves lors des APS

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
APS* en extérieur	Autorisées (dont natation)	Autorisées (dont natation)	Autorisées sauf les sports de contact	Autorisées sauf les sports de contact
APS en intérieur	Autorisées	Autorisées sauf les sports de contact	Autorisées pour les activités de basse intensité uniquement	Non autorisées
Port du masque	Non obligatoire (obligatoire pour les élèves statiques)	Non obligatoire (obligatoire pour les élèves statiques)	Obligatoire en intérieur uniquement (obligatoire pour les élèves statiques)	Obligatoire en intérieur uniquement (obligatoire pour les élèves statiques)
Distanciation et Regroupement	Pas de restriction	Distanciation adaptée selon la pratique sportive.	Distanciation de 2 mètres. Pas de rencontre entre établissements ou différents groupes	Distanciation de 2 mètres

*APS : Activités Physiques et Sportives incluant l'EPS et les activités physiques quotidiennes

En entrant sur les installations

- Utilisation par les élèves de leur réserve d'eau personnelle (gourde de préférence).
- Désinfection des mains avec gel hydroalcoolique ou lavage et respect des gestes barrières.
- Accès aux vestiaires interdit (sauf pour les séances de natation) : venir aux séances d'EPS déjà vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique. Pour les élèves de Mearag, dépôt des sacs sur le lieu de pratique.
- Pour les séances de natation : accès aux vestiaires autorisé par groupe de 4 élèves maximum par l'extérieur (la plage) et fin du cours 10 minutes avant la sonnerie afin de permettre aux élèves de se changer 4 par 4.
- Port du masque et distanciation sociale en fonction du niveau sanitaire mis en place au LFC (voir tableau ci-dessus). Masque non utilisé à placé dans une pochette ou plastique individuel.
- Rejoindre directement l'enseignant sur le lieu de pratique (pas d'attroupement).

Durant la séance

- Evacuation immédiate à l'infirmerie de tout élève présentant des symptômes évocateurs à la Covid.
- Accès aux toilettes autorisé mais limité à 1 élève à la fois.

A la fin de la séance

- Arrêt des cours 10 minutes avant l'heure indiquée afin de procéder à la désinfection du matériel commun et des vestiaires de natation par l'équipe d'entretien
- Désinfection des mains avec gel hydroalcoolique ou lavage.

